

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

CM2022/10/21/48 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre n°CM2020/07/20/09 ;

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés ;

Considérant qu'il convient, en conséquence de la création de trois postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer un emploi de directeur innovation et activation territoriales sous la référence MGP156 DIR017 correspondant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR,
- Porter la stratégie de la Métropole dans les domaines Innovation et activation territoriales ainsi que sur la mission olympique,
- Manager la direction et ses équipes,
- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 542 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de créer un emploi de juriste chargé de la commande publique sous la référence MGP155 CM079 correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gérer les procédures liées au marché public et à la commande publique,
- Assurer un conseil auprès des services et accompagnement en matière de commande publique,
- Participer à l'élaboration des procédures internes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 et 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de créer un emploi de directeur sous la référence MGP157 DIR018 correspondant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR,
- Porter la stratégie de la Métropole dans les domaines confiés,
- Manager la direction et ses équipes,
- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 542 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Administrateur territorial	2
Rédacteur territorial	1
Total	3

PRECISE que le tableau des emplois comprend 157 postes budgétaires et 149,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2022 et suivants de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole
du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2022/10/21/47 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 01/07/2022		Postes proposés au vote 21/10/2022	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2	2	2	2
Total Emploi fonctionnel			3	3	3	3
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	1	1	3	3
		Administrateur hors classe	4	4	4	4
	Attaché territorial	Directeur territorial	1	1	1	1
		Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	10	10	10	10
		Attaché territorial	49	49	49	49
	Rédacteur territorial	Rédacteur	11	11	11	11
		Rédacteur principal 2C	3	3	4	4
		Rédacteur principal 1C	1	1	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	2	2	2	2
		Adjoint administratif principal 1C	3	3	3	3
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
Total Administrative			88	88	91	91
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	2	2
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	31	28,7	31	28,7
		Ingénieur principal	15	15	15	15
		Ingénieur hors classe	1	1	1	1
		Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Technicien	Technicien principal 1ère cl	2	2	2	2
		Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	2	2	2	2
Total Technique			63	55,8	63	55,8
TOTAL			154	146,8	157	149,8